

L'an deux mil-vingt-un et le lundi vingt-quatre février à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le seize février 2021, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Hélène POLDERVAART ; M. David FRANCO ; Mme Aline COUTAREL ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Étaient excusées représentées : Mme Pascale BARNA-LEGRAND représentée par Mme Dominique GODOT-RAMADE ; Mme Pauline MARCOU MADER représentée par M. David FRANCO.

Était excusé : M. Christian BAÏSSE.

Marie-Line CLUZEL a été nommée Secrétaire de Séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

- 1 - Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 21 décembre 2020 et 26 janvier 2021 ;
- 2 - Approbation du compte de gestion 2020 ;
- 3 - Approbation du compte administratif 2020 ;
- 4 - Création d'un poste d'animation à temps partiel ;
- 5 - Désignation de Délégué au Conseil d'Administration de P.E.G.A.A.S.E. ;
- 6 - Carrières Peyrebrune avis de remise en état partielle ;
- 7 - Patus le Verdier – Validation plan géomètre et détermination prix ;
- 8 - Questions diverses.

1 – Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 21 décembre 2020 et 26 janvier 2021

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2020, transmis par courriel, est approuvé à la majorité (2 voix contre de M. Alain JAME et M. Raoul de RUS, 1 abstention de Mme Claude HUET et 15 voix pour).

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2021, transmis par courriel, est approuvé à l'unanimité.

2- Approbation du compte de gestion 2020

Madame Marie-Claude ROBERT, 2^{ème} Adjointe au Maire en charge des finances, expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Aissa SIRINE, le trésorier, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire annonce qu'il ne prend pas part au vote.

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées, le Conseil Municipal, unanime, approuve le compte de gestion 2020 du budget principal « Commune ».

3- Approbation du compte administratif 2020

Madame Marie-Claude ROBERT, 2^{ème} Adjointe au Maire en charge des finances, expose au Conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal « Commune » :

Sections	Résultat exercice précédent	Dépenses	Recettes	Intégration de résultat	Solde
Section de fonctionnement	744 232,94 €	1 517 072,43 €	1 879 341,38 €	315 865,20 €	1 422 367,09 €
Section d'investissement	-111 891,21 €	690 910,07 €	407 970,54 €	498 523,57 €	103 692,83 €

Certains élus demandent le détail des écritures de quelques articles, Madame Marie-Claude Robert s'engage à leur transmettre les informations après avoir consulté l'agent communal en charge des finances.

Monsieur le Maire annonce qu'il ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2020 tel que présenté.

4- Création d'un poste d'animation à temps partiel

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifiée, relatif aux emplois permanents à temps non complet ;
- Vu le budget communal ;
- Vu la délibération du Conseil municipal du 27 juin 2016 modifiant le tableau des effectifs de la Commune de Montredon-Labessonnié ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- DECIDE la création d'un poste d'Adjoint d'animation (Catégorie C) à temps non complet, à compter du 1er mars 2021.
- DIT que le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 10 h 30 ;
- PRECISE que la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné ;
- CHARGE Monsieur le Maire de recruter le responsable de ce poste ;
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- Dit que la présente délibération prendra effet au 01/03/2021.
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5- Désignation de Délégué au Conseil d'Administration de P.E.G.A.A.S.E.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020-41 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal avait désigné Mesdames Mélanie BOCCALON, Pascale BARNA LEGRAND et Pauline MARCOU MADER en qualité de Déléguées Titulaires et de Monsieur Daniel CAMP, Madame Claude HUET et Madame Aline COUTAREL comme leurs délégués suppléants respectifs au conseil d'administration de l'association Promotion Et Gestion des Activités Astronomiques Scientifiques et Educatives (P.E.G.A.A.S.E.).

Madame Aline COUTAREL a fait part de son souhait de donner son poste de déléguée suppléante au conseil d'administration de l'association Promotion Et Gestion des Activités Astronomiques Scientifiques et Educatives (P.E.G.A.A.S.E.) à Madame Hélène POLDERVAART.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, si personne d'autre se présente, à voter dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, dit qu'est élue Madame Hélène POLDERVAART comme leur déléguée suppléante au conseil d'administration de l'association Promotion Et Gestion des Activités Astronomiques Scientifiques et Educatives (P.E.G.A.A.S.E.) en remplacement de Madame Aline COUTAREL.

6- Carrières Peyrebrune avis de remise en état partielle

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le courriel émanant de la SAS PEYREBRUNE demandant au Conseil Municipal de valider la conformité de la remise en état des parcelles AH 115 et 117 d'une contenance de 5 ha 96 a 55 ca, propriétés de Madame Bénédicte FABRE, par rapport aux orientations initialement prévues et ainsi les sortir définitivement du périmètre de l'Installation Classée autorisée par arrêté préfectoral du 4 février 2008 modifié.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette remise en état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette remise en état des parcelles AH 115 et 117 d'une contenance de 5 ha 96 a 55 ca, propriétés de Madame Bénédicte FABRE.

7- Patus le Verdier – Validation plan géomètre et détermination prix

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à une séance ultérieure du fait que l'une des parties n'est pas d'accord avec le tracé du géomètre.

8- Questions diverses

8a- Patrimoine

La Commune est en pourparlers avec les héritières de la Tour du Nautonier dans le but d'acquérir ce monument historique situé au lieudit Castelfranc. Monsieur le Maire précise que ce monument est en état de dégradation avancé et dans le cas où les démarches entreprises auprès des propriétaires seraient fructueuses, la Commune devrait dans un premier temps procéder à la protection de l'ouvrage pour limiter les dégradations.

Il informe le Conseil Municipal que la commune va adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant annuel de 160 €, ce qui permettra à la Commune d'être accompagnée lors de la rénovation de ce Monument mais aussi lors de la restauration du Moulin de Lafargue.

8b- Arrêté Municipaux

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des pouvoirs de police qui lui ont été délégués, il a pris 2 arrêtés municipaux, l'un portant sur les déjections et les divagations canines, l'autre sur la divagation de chèvres sauvages sur les secteurs du Pradel et de la Vallée de l'Agout.

- Divagation de chèvres sauvages sur les secteurs du Pradel et de la Vallée de l'Agout :

Un troupeau d'environ 80 chèvres ensauvagées et non-identifiées circule librement sur les secteurs du Pradel et de la Vallée de l'Agout occasionnant des dégâts dans les cultures et les potagers.

Après avoir contacté la DDT et la Chambre d'Agriculture, il revient au Maire, seul, d'exercer ses pouvoirs de police pour endiguer le problème.

Un arrêté a été pris afin de mandater un Lieutenant de Louveterie afin de procéder à la capture ou l'abattage des chèvres en cas de recours à ce dernier les frais d'équarrissage seront pris en charge par FranceAgriMer.

- Stationnement sur les trottoirs :

Monsieur David FRANCO, Conseiller Municipal, fait savoir qu'à compter de début mars des sanctions seront prises en cas de non-respect des règles de stationnement dans la commune, il rajoute que les voitures qui sont immobilisées sur des emplacements depuis plusieurs semaines de façon ininterrompue seront enlevées par la fourrière, après constat.

- Déjections canines :

La Commune a fait l'acquisition de 4 distributeurs de sacs à déjections qui seront placés dans 4 points fortement impactés par ce type d'incivilité (Foirail, rue du Globe, maison de Santé, et Barrage).

8c- Boîte à livre :

Monsieur le Maire rapporte qu'une rencontre a eu lieu avec les personnes qui ont participé à l'installation de la boîte à livre qui vont continuer à collaborer avec la commune sur ce sujet.

8d Administrés :

Madame Claude HUET, Conseillère Municipale, rapporte à l'Assemblée une intervention lors d'un conseil municipal datant de décembre 2019 au cours duquel il avait été exposé la situation d'un administré de la Commune qui rencontre des problèmes de voisinage ayant pour cause un terrain mitoyen à son habitation laissée en friche dans le centre du hameau

du Pradel avec entre autres des arbres qui menacent de tomber sur les habitations.

Suite à cette intervention la commune a adressé un courrier au propriétaire de la parcelle en question lui rappelant le code forestier.

A ce jour la situation n'ayant pas évolué, elle demande à Monsieur le Maire de renouveler son courrier.

8e Enfance :

Monsieur le Maire fait le rapport d'une réunion organisée en partenariat avec la communauté de communes Centre TARN et la CAF au cours de laquelle a été évoquée la construction d'une crèche sur le territoire communal, La Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocation Familiales a fait savoir qu'il devenait urgent de mettre en place une crèche sur la commune.

8f Environnement :

Monsieur Raoul de RUS, Conseiller Municipal, demande où les administrés peuvent-ils déposer les pneus afin qu'ils soient recyclés. Madame ROBERT répond qu'à ce jour aucune solution n'existe, elle l'évoquera lors de la prochaine commission « Développement Durable » de Centre Tarn.

8g Agence postale communale :

La fermeture exceptionnelle de l'agence postale communale pose problème à ses usagers et en particulier pour les personnes âgées.

Monsieur le Maire a fait appel à deux autres communes offrant le même service afin de savoir si leur personnel, déjà formé à cet emploi, pourrait intervenir sur notre territoire, celles-ci ont répondu défavorablement à la requête de Monsieur le Maire pour des raisons de planning.

La solution de remplacement congés, ou autres, de l'agent responsable de l'agence postale devra donc être examinée en interne.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h00.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2021

	NOM Prénom	Signature
	CHAMAYOU Jean-Paul	
	COMBELLES Jean-François	
	ROBERT Marie-Claude	
	MARTINEZ Jean	
	BOCCALON Mélanie	
	BAÏSSE Christian	Excusé
	LESCURE Jean-Pierre	
	CLUZEL Marie-Line	
	GODOT-RAMADE Dominique	
	BRU Jean-Marie	
	CAMP Daniel	
	BARNA-LEGRAND Pascale <i>(représentée par Mme Dominique GODOT-RAMADE)</i>	
	FRANCO David	
	POLDERVAART Hélène	
	MARCOU MADER Pauline <i>(représentée par M. David FRANCO)</i>	
	COUTAREL Aline	
	JAME Alain	
	HUET Claude	
	DERUS Raoul	